

AIDE-SOIGNANT

UN MÉTIER AU SERVICE DES AUTRES

**DES CONDITIONS D'ACCÈS
SIMPLIFIÉES¹ :**



**SUPPRESSION DU CONCOURS
ET DE L'ORAL DE SÉLECTION**

**GRATUITÉ DES FRAIS D'INSCRIPTION
À LA SÉLECTION**

**PLUS
D'INFOS**



¹ DANS LE CONTEXTE EXCEPTIONNEL DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19, LA SÉLECTION EST EFFECTUÉE PAR LE SEUL EXAMEN DU DOSSIER, UNIQUEMENT POUR LES RENTRÉES DE SEPTEMBRE 2020 ET JANVIER 2021.